



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4014

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Gymnaste, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 33 rue Bossuet à Lyon 6e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4014 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LYON GYMNASTE, POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT SITUÉS 33 RUE BOSSUET A LYON 6E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble de bâtiments, mairie du 6^e arrondissement, dit « Quadrilatère », situé 58, rue de Sèze à Lyon 6^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 06015, appartenant à son domaine public.

Cet ensemble abrite plusieurs services et entités parmi lesquels une salle de gymnastique aménagée sur deux niveaux dans l'aile Ouest. Cette salle de gymnastique est utilisée principalement par l'association Lyon Gymnaste mais est également ouverte à diverses associations de proximité.

En contiguïté de la salle de gymnastique se trouve un ensemble de locaux à usage de bureaux et de salle de réunion.

Au 3^e étage, une salle d'évolution est également utilisée pour des activités de gymnastique d'entretien.

Afin d'assurer le développement de la vie associative autour de la pratique de la gymnastique, la Ville de Lyon met ces locaux d'une surface totale de 175 m² à la disposition de l'association Lyon Gymnaste.

L'association Lyon gymnaste compte aujourd'hui environ 1 000 adhérents et a développé des activités incluant la formation et l'entraînement de gymnastes de haut niveau, ainsi que les activités de loisir enfants, adultes et seniors. Elle utilise ces locaux depuis près de 80 ans pour ses fonctions administratives.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses de téléphone et de tout réseau câblé, pour lesquels elle souscrita les abonnements. La contribution aux dépenses de fluides est fixée à un montant forfaitaire annuel calculé sur la base de 8 €/m².

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 17 625 €par an.

Cette convention prendra effet dès la signature par la Ville de Lyon pour une durée de trois ans et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Lyon Gymnaste » pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 33 rue Bossuet à Lyon 6^e est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT